

LIVRET D'ACCUEIL



La Roseaie
Avenue de l'Europe



La Charmille
26 av de la République

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre nouvelle résidence et nous vous assurons que nous faisons chaque jour le nécessaire afin de rendre votre cadre de vie le plus agréable possible.

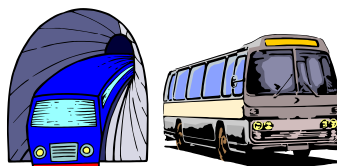
Ce livret d'accueil est à votre disposition pour vous présenter l'établissement et décrire l'organisation des maisons de retraite, les services assurés et la manière dont vous allez y vivre quotidiennement : loisirs, divertissements, repas...

La Direction

PRESENTATION

L'Ehpad Roseraie - Charmille est un établissement public de 160 lits qui dépend du centre hospitalier de Nogent le Rotrou.

A 1h30 de Paris sur les axes Bretagne et Sud-ouest, à 15 minutes de l'autoroute A 11. Sur la ligne SNCF Paris-Le Mans.



L'Etablissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

La Charmille est située en Centre ville, elle accueille en chambre individuelle ou en chambre double des couples, des personnes seules hommes ou femmes âgés valides ou semi-valides.

La Roseraie se trouve en sortie de ville, sur le site du centre hospitalier, elle accueille en chambre individuelle des hommes ou des femmes, valides, semi-valides mais également des personnes très dépendantes.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ehpad Roseraie - Charmille accueille les résidents à titre payant, Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'aide au logement.

L'admission est prononcée par le Directeur ou son représentant après présentation d'un dossier complet instruit par les services administratifs et après avis de la commission d'admission.

VOTRE INSTALLATION

Cette chambre est la vôtre ; Il s'agit de votre nouveau domicile. N'hésitez donc pas à le personnaliser en y ajoutant des tableaux, des photos et les petits objets personnels auxquels vous tenez.

Dès votre arrivée, les personnels sont là pour vous aider à bien vous adapter et favoriser des liens avec d'autres résidents. Faites leur part de vos souhaits et des difficultés que vous rencontrez.

ASSISTANCE DE VIE

Les personnels sont présents nuit et jour. Ils sont là pour vous apporter toute l'aide et l'assistance nécessaires au lever, à la toilette, à l'habillage, à la prise des repas, aux déplacements et au coucher, répondre à vos appels et satisfaire vos besoins.

Afin de contribuer au maintien de votre autonomie, nous vous encourageons à accomplir autant que possible les gestes de la vie quotidienne.

Dans votre chambre et dans les sanitaires, vous disposez d'une sonnette d'alarme, il suffit de tirer le cordon pour provoquer l'intervention du personnel dans un délai que nous nous efforçons de rendre le plus court possible.

L'équipe soignante est composée d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents des services hospitaliers

Le cadre de santé est à la disposition des résidents et des familles

Le Médecin coordonnateur est à la disposition des résidents et des familles pour toute demande de renseignement d'ordre médical.

Ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, assistante sociale, diététicienne interviennent régulièrement au sein de l'Ehpad.

Pendant la nuit, le personnel présent passe régulièrement dans les chambres en fonction des besoins de chacun et des appels reçus.

L'HOTELLERIE



Repas

Le petit déjeuner vous est servi entre 7h30 et 8h45. Sa composition est celle que vous avez choisie. Si vous souhaitez la modifier, faites-en part au personnel du service.

Le déjeuner est servi à partir de midi dans les salles à manger. Il est précédé d'un apéritif les jours fériés. Les menus sont affichés près des salles à manger.

Un goûter est servi dans les salons et les salles d'animation. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, il est servi dans la chambre.

Le dîner débute à 18 heures.

La restauration est assurée par la cuisine centrale du centre Hospitalier, nous prenons en compte tous les régimes et nous pouvons donc adapter votre alimentation à vos besoins.

Linge

Votre linge personnel est pris tous les matins puis remis dans votre placard lavé et repassé



dans les jours qui suivent.

Le ménage de votre chambre est fait régulièrement par le personnel.

IL est recommandé au résident de disposer de linge en quantité suffisante pour palier au délai d'entretien. Les vêtements délicats sont vivement déconseillés. (liste du trousseau remise avec le dossier de pré-admission)

LES SOINS



Votre médecin traitant assure votre prise en charge en coordination avec les infirmiers.

Un infirmier est à votre disposition tous les jours, vous pouvez faire appel à elle à tout moment en cas de besoins. C'est elle qui, si nécessaire, appelle votre médecin traitant, organise vos rendez-vous avec les spécialistes extérieurs ou ceux intervenants dans l'établissement.

Les médicaments sont distribués par l'équipe soignante.

LA VIE ET L'ANIMATION



A la Charmille et à la Roseraie, nous veillons à créer une grande convivialité et des conditions de vie les plus agréables possibles. Une animatrice intervient les après-midi. Son rôle essentiel consiste à organiser et animer les différentes activités qui vous sont proposées. Elle vous permet d'entretenir votre forme, votre mémoire...

Lorsque le temps le permet, elle organise des sorties dans le parc.

Chaque mois un goûter animé permet à tous les résidents de fêter les anniversaires du mois précédent. Des spectacles vous sont également proposés périodiquement.

Un espace coiffure est à votre disposition, pour les rendez-vous renseignez-vous auprès du personnel.

Le planning de toutes les activités est affiché dans le hall.

Courrier



le courrier est distribué et relevé tous les jours sauf le week-end.

Téléphone

Les chambres sont équipées de prises téléphoniques. Vous pourrez faire installer une ligne téléphonique personnelle dans votre chambre, les frais de raccordements, d'entretien, d'abonnement restent intégralement à votre charge

Télévision

Toutes les chambres sont équipées de prises, les résidents peuvent également apporter ou faire installer un poste de télévision. Celui-ci doit être récent et en bon état de marche.

Visites - sorties

Les visites sont libres mais doivent rester compatibles avec l'organisation des soins

Si vous déjeunez ou passez une journée à l'extérieur, informez-nous dès que vous le savez, afin que vos médicaments soient préparés et que vous soyez apprêté en temps et en heure.

Culte

Selon votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.

Un service catholique est assuré dans l'établissement selon les horaires affichés.

VOTRE SECURITE

Le soir tous les accès des bâtiments sont fermés à clef (après les heures de visites conseillées) afin de préserver la quiétude et la sécurité des résidents.

Il est exigé le respect des consignes affichées pour la sécurité incendie ainsi que diverses interdictions d'utilisation d'appareils :

- A carburants liquides, solides ou gazeux
- Electriques tels que chaufferettes, radiateurs, fers à repasser, couverture chauffante.

Il est interdit d'effectuer des modifications sur les installations existantes.

Il est également interdit de fumer dans les Locaux à usages collectifs et pour raisons de sécurité, il est fortement déconseillé de fumer dans les chambres.



Tout manquement engagerait la responsabilité personnelle du résident et de ses ayants droits

DEPÔT D'ARGENT ET DE VALEUR



Le décret du 27 mars 1993, portant application de la loi du 6 juillet 1992 relative à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés dans les établissements de santé et certains établissements sociaux ou médico-sociaux, prévoit que :

- L'Établissement est responsable de plein droit du vol, de la perte ou de la détérioration des objets déposés par les résidents, entre les mains du trésorier ou d'un préposé commis à cet effet (la loi du 6 juillet 1992 précise les limites financières de cette responsabilité)
- L'établissement n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets non déposés.

En conséquence vous êtes invité à déposer :

- auprès du receveur du centre hospitalier ou du régisseur de recettes préposé dans l'établissement à cette fonction, les dépôts suivants : somme d'argent, titres ou valeurs mobilières, moyens de règlement,

objet de valeur, etc... (les sommes et biens déposés ne seront plus immédiatement disponibles)

LE PETIT PLUS QUI REND LA VIE PLUS AGREABLE

Les rencontres que vous allez faire, les échanges que vous aurez, les rires que vous partagerez, les activités auxquelles vous participerez avec d'autres, et les petits services que votre condition physique vous permettra de rendre, sont d'une immense importance pour les résidents qui partagent avec vous l'établissement. Vous serez vraiment utile et contribuerez ainsi au maintien d'une ambiance agréable et chaleureuse.

Vos correspondants à l'EHPAD

Mme S. CHEROUTRE

Directrice de l'EHPAD

☎ 02 37 53 74 20

direction@ch-nogentlerotrou.fr

Dr M. TANASA

Médecin Coordonnateur

☎ 02 37 53 74 72

m.tanasa@ch-nogentlerotrou.fr

M. M.ANDRE

Cadre du Pôle Médico-Social

☎ 02 37 53 74 73

m.andre@ch-nogentlerotrou.fr

Mme C. BLET

Cadre de l'EHPAD

☎ 02 37 53 75 71

c.blet@ch-nogentlerotrou.fr

Mme F. AUBRY

Attachée d'Administration

☎ 02 37 53 74 10

f.aubry@ch-nogentlerotrou.fr

Mme C. HUBERT

Référent facturation EHPAD

☎ 02 37 53 74 14 (le jeudi)

facturation-ehpad@ch-nogentlerotrou.fr

M. S. LAMARRE

Assistant Social

☎ 02 37 53 74 15

s.lamarre@ch-nogentlerotrou.fr

La kinésithérapeute

L'ergothérapeute

La psychologue

Mme L. LOPES

Mme C. LEGER

Mme S. MAUGER

CHARMILLE :

Infirmiers

☎ 02 37 53 74 61

☎ 02 37 53 79-66

☎ 02 37 53 79-67

Mme S.ELISE

Mme A.PENOT

Les Animatrices & AMP

Mme S.TOURNIER

Mme P.PASQUIER

☎ 02 37 53 75 27

ROSERAIE:

RDC

Infirmiers

☎ 02 37 53 74 71

☎ 02 37 53 79 71

ETAGE

Infirmiers

☎ 02 37 53 79 72

Les Infirmiers

Mme V.DUROX , Mme M.A.CHARTIER,

Mme C.COBAN, Mme L. MARECHAL,

M. M.WIART

Les Animatrices & AMP

Mme M.DEBONT

Mme C.PEUVRET

☎ 02 37 53 75 27

Charte des droits et libertés de la Personne Agée Dépendante

Article I - Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II - Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III - Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV - Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V - Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI - Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article VII - Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII - Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX - Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toutes autres, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X - Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI - Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII - La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII - Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.